

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 298-CX-1293

concernant l'embauche d'une attachée d'administration – responsable des approvisionnements au Service des ressources humaines et financières

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion tenue le lundi 14 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la vacance d'un poste d'attaché(e) d'administration – responsable des approvisionnements au Service des ressources humaines et financières;

**ATTENDU** l'affichage dudit poste;

**ATTENDU** les candidatures reçues;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Valérie Nguyen;

**ATTENDU** le rapport du concours;

**ATTENDU** les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard,

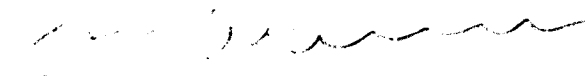
#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'embauche de madame Valérie Nguyen à titre d'attachée d'administration – responsable des approvisionnements au Service des ressources humaines et financières, et ce, à compter du 22 mai 2007;

**DE MANDATER** la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'embauche de madame Valérie Nguyen.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 298-CX-1294

concernant l'embauche d'un préposé à l'entretien d'immeuble et aide de métier au Service des terrains et bâtiments

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion tenue le lundi 14 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la vacance d'un poste de préposé(e) à l'entretien d'immeuble et aide de métier au Service des terrains et bâtiments;

**ATTENDU** l'affichage dudit poste;

**ATTENDU** les candidatures reçues;

**ATTENDU** le curriculum vitae de monsieur Pierre Picard;

**ATTENDU** le rapport du concours;

**ATTENDU** les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'embauche de monsieur Pierre Picard à titre de préposé à l'entretien d'immeuble et aide de métier au Service des terrains et bâtiments, et ce, à compter du 15 mai 2007;

**DE MANDATER** la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'embauche de monsieur Pierre Picard.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 298-CX-1295**

concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2007-2008

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion tenue le lundi 14 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la présentation et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** la recommandation du recteur, président du comité du budget et celle de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

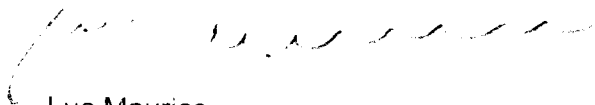
Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatién,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DONNER** un avis favorable au recteur afin que le budget du fonds de fonctionnement pour l'année 2007-2008 soit déposé au Conseil d'administration pour adoption.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 298-CX-1296**

concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2007-2008

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion tenue le lundi 14 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le processus de préparation budgétaire;

**ATTENDU** la présentation et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** la recommandation du recteur, président du comité du budget, et celle de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DONNER** un avis favorable au recteur afin que le budget d'investissement pour l'année 2007-2008, tel que présenté, soit déposé au Conseil d'administration pour adoption.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 298-CX-1297**

concernant la demande de promotion du professeur Kamel Adi du Département d'informatique et d'ingénierie

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion tenue le lundi 14 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais et, en particulier, l'alinéa 5 qui se lit comme suit :

« Le Comité exécutif est lié par la recommandation du Comité de promotion. Le professeur est informé de la décision du Comité exécutif au plus tard le 31 mai »;

**ATTENDU** les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration;

**ATTENDU** la demande de promotion du professeur Kamel Adi du Département d'informatique et d'ingénierie;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de promotion et la fiche synthèse;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

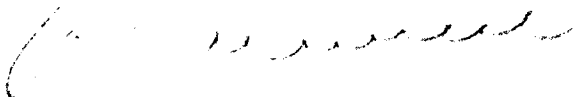
Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatién,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Kamel Adi, professeur au Département d'informatique et d'ingénierie, le passage de la catégorie III à la catégorie IV selon les règles de la clause 22.06-2 b), et ce, conformément à la recommandation du Comité de promotion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 298-CX-1298

concernant la demande de promotion du professeur Jacques L. Boucher du Département de travail social et des sciences sociales

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion tenue le lundi 14 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais et, en particulier, l'alinéa 5 qui se lit comme suit :

« Le Comité exécutif est lié par la recommandation du Comité de promotion. Le professeur est informé de la décision du Comité exécutif au plus tard le 31 mai »;

**ATTENDU** les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration;

**ATTENDU** la demande de promotion du professeur Jacques L. Boucher du Département de travail social et des sciences sociales;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de promotion et la fiche synthèse;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

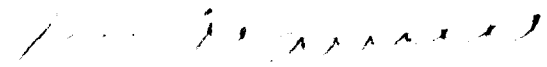
Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Jacques L. Boucher, professeur au Département de travail social et des sciences sociales, le passage de la catégorie III à la catégorie IV selon les règles de la clause 22.06-2 b), et ce, conformément à la recommandation du Comité de promotion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 298-CX-1299**

concernant la demande de promotion de la professeure Louise Briand du Département des sciences comptables

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion tenue le lundi 14 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais et, en particulier, l'alinéa 5 qui se lit comme suit :

« Le Comité exécutif est lié par la recommandation du Comité de promotion. Le professeur est informé de la décision du Comité exécutif au plus tard le 31 mai »;

**ATTENDU** les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration;

**ATTENDU** la demande de promotion de la professeure Louise Briand du Département des sciences comptables;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de promotion et la fiche synthèse;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

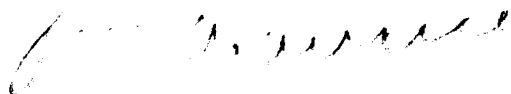
Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à madame Louise Briand, professeure au Département des sciences comptables, le passage de la catégorie III à la catégorie IV selon les règles de la clause 22.06-2 b), et ce, conformément à la recommandation du Comité de promotion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 298-CX-1300**

concernant la demande de promotion du professeur Luc Chaput du Département des sciences administratives

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion tenue le lundi 14 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais et, en particulier, l'alinéa 5 qui se lit comme suit :

« Le Comité exécutif est lié par la recommandation du Comité de promotion. Le professeur est informé de la décision du Comité exécutif au plus tard le 31 mai »;

**ATTENDU** les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration;

**ATTENDU** la demande de promotion du professeur Luc Chaput du Département des sciences administratives;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de promotion et la fiche synthèse;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

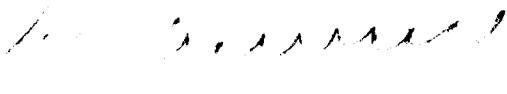
Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatién,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Luc Chaput, professeur au Département des sciences administratives, la progression normale conformément à la recommandation du Comité de promotion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice



## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 298-CX-1301**

concernant la demande de promotion de la professeure Francine D'Ortun du Département des sciences de l'éducation

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion tenue le lundi 14 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais et, en particulier, l'alinéa 5 qui se lit comme suit :

« Le Comité exécutif est lié par la recommandation du Comité de promotion. Le professeur est informé de la décision du Comité exécutif au plus tard le 31 mai »;

**ATTENDU** les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration;

**ATTENDU** la demande de promotion de la professeure Francine D'Ortun du Département des sciences de l'éducation;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de promotion et la fiche synthèse;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à madame Francine D'Ortun, professeure au Département des sciences de l'éducation, la progression normale conformément à la recommandation du Comité de promotion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 298-CX-1302

concernant la demande de promotion de la professeure Francine de Montigny du Département des sciences infirmières

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion tenue le lundi 14 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais et, en particulier, l'alinéa 5 qui se lit comme suit :

« Le Comité exécutif est lié par la recommandation du Comité de promotion. Le professeur est informé de la décision du Comité exécutif au plus tard le 31 mai »;

**ATTENDU** les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration;

**ATTENDU** la demande de promotion de la professeure Francine de Montigny du Département des sciences infirmières;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de promotion et la fiche synthèse;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

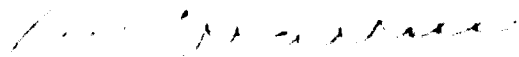
Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à madame Francine de Montigny, professeure au Département des sciences infirmières, le passage de la catégorie III à la catégorie IV selon les règles de la clause 22.06-2 b), et ce, conformément à la recommandation du Comité de promotion.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 298-CX-1303

concernant la demande de promotion du professeur Éric Gosselin du Département de relations industrielles

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion tenue le lundi 14 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais et, en particulier, l'alinéa 5 qui se lit comme suit :

« Le Comité exécutif est lié par la recommandation du Comité de promotion. Le professeur est informé de la décision du Comité exécutif au plus tard le 31 mai »;

**ATTENDU** les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration;

**ATTENDU** la demande de promotion du professeur Éric Gosselin du Département de relations industrielles;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de promotion et la fiche synthèse;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

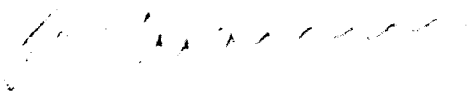
Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Éric Gosselin, professeur au Département de relations industrielles, la progression normale conformément à la recommandation du Comité de promotion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 298-CX-1304

concernant la demande de promotion du professeur Jean-Paul Paquin du Département des sciences administratives

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion tenue le lundi 14 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais et, en particulier, l'alinéa 5 qui se lit comme suit :

« Le Comité exécutif est lié par la recommandation du Comité de promotion. Le professeur est informé de la décision du Comité exécutif au plus tard le 31 mai »;

**ATTENDU** les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration;

**ATTENDU** la demande de promotion du professeur Jean-Paul Paquin du Département des sciences administratives;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de promotion et la fiche synthèse;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

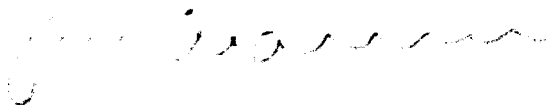
Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Jean-Paul Paquin, professeur au Département des sciences administratives, la progression normale conformément à la recommandation du Comité de promotion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 298-CX-1305

concernant la demande de promotion du professeur Patrice Renaud du Département de psychoéducation et de psychologie

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion tenue le lundi 14 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais et, en particulier, l'alinéa 5 qui se lit comme suit :

« Le Comité exécutif est lié par la recommandation du Comité de promotion. Le professeur est informé de la décision du Comité exécutif au plus tard le 31 mai »;

**ATTENDU** les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration;

**ATTENDU** la demande de promotion du professeur Patrice Renaud du Département de psychoéducation et de psychologie;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de promotion et la fiche synthèse;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatién,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Patrice Renaud, professeur au Département de psychoéducation et de psychologie, le passage de la catégorie III à la catégorie IV selon les règles de la clause 22.06-2 b), et ce, conformément à la recommandation du Comité de promotion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 298-CX-1306

concernant l'entente cadre entre l'Institut National des Télécommunications (INT) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion tenue le lundi 14 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les relations déjà établies entre le Département d'informatique et d'ingénierie de l'Université du Québec en Outaouais et l'Institut National des Télécommunications (INT);

**ATTENDU** le désir de l'UQO et de l'INT de collaborer au développement de différents programmes d'enseignement et de recherche;

**ATTENDU** le projet d'entente cadre;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Claudette Gatien,

#### **IL EST RÉSOLU :**

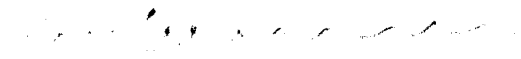
**D'APPROUVER** l'entente cadre entre l'Institut National des Télécommunications (INT) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO);

**DE MANDATER** le recteur à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'entente cadre;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par cette entente cadre.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 298-CX-1307

concernant l'entente cadre entre la Hochschule Bremen et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion tenue le lundi 14 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le protocole d'entente signé en 1999, de la continuité des échanges d'étudiants depuis ce temps;

**ATTENDU** le désir de l'UQO et de la Hochschule Bremen de poursuivre leur collaboration;

**ATTENDU** les modifications requises suite aux changements apportés par le gouvernement en 2005 concernant la couverture des frais de scolarité des étudiants internationaux;

**ATTENDU** le nouveau projet d'entente cadre;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Hélène Grand-Maitre,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'entente cadre entre la Hochschule Bremen et l'Université du Québec en Outaouais (UQO);

**DE MANDATER** le recteur à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'entente cadre et une version traduite en anglais;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par cette entente cadre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice